

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Avis de prolongation de la période de consultation sur l'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers**

Le 9 décembre 2011, l'Autorité des marchés financiers a lancé une consultation sur l'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers.

La consultation devait prendre fin le 7 février 2012. Toutefois, en raison de la demande adressée par certains intervenants qui souhaitent disposer de plus de temps pour formuler leurs commentaires et de l'importance que l'Autorité des marchés financiers accorde à cette consultation, le délai de consultation est prolongé.

La consultation prendra donc fin le **9 mars prochain**.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Me Catrin Kronström
Directrice de l'indemnisation
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337, poste 4171
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : indemnisation@lautorite.qc.ca

Le 20 janvier 2012

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.